

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2014**

**Etaient Présents** : Monsieur PUJOL Henri, Monsieur SOLER Gérard, Madame BLIC Charlotte, Monsieur BRIAL Jean-Pierre, Madame SAZE Christine, Madame SURJUS Monique, Monsieur CALVO Richard, Madame BAPTISTE Eugénie, Monsieur CAMPA Christian, Madame BOUSQUET Murielle, Monsieur CHOUKROUN Henri, Madame FLORIMOND Céline, Monsieur LOPEZ Bruno, Madame HURTADO Alice, Monsieur PATTOU Alain

**Etaient Représentés** :

**Absents Excusés** :

**Etaient Absents** :

Madame Eugénie BAPTISTE a été nommé secrétaire.

-§-

### **ORDRE DU JOUR** :

1. Compte administratif 2013
2. Compte de gestion 2013
3. Affectation du résultat 2013
4. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014
5. Budget primitif 2014
6. Affaires diverses

-§-

Monsieur le Maire vérifie le quorum (15 présents sur 15 conseillers municipaux) et ouvre la séance à 18 heures 30.

La lecture du compte rendu de la réunion du 07 avril 2014 n'appelle aucune remarque. Il aborde l'ordre du jour.

### **1. Compte administratif 2013** :

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Monsieur PUJOL Henri, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	125 146.92			26 590.69	125 146.92	26 590.69
Opérations de l'exercice	230 155.04	311 741.00	770 581.53	879 868.74	1 000 736.57	1 191 609.74
TOTAL	355 301.96	311 741.00	770 581.53	906 459.43	1 125 883.49	1 218 200.43
Résultat de clôture	43 560.96			135 877.90		92 316.94
Restes à réaliser	82 673.00	680.00			82 673.00	680.00
TOTAL CUMULE	126 233.96	680.00		135 877.90	82 673.00	92 996.94
RESULTAT DEFINITIF	125 553.96			135 877.90		10 323.94

Adopté par :

14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

## **2. Compte de gestion 2013 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Henri PUJOL, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Adopté par :

15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### 3. Affectation du résultat 2013 :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- Constatant que le compte administratif fait apparaître un **excédent de 135 877.90 €**

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
<b>Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)</b>		
<b>Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)</b>		<b>26 590.69</b>
<b>Virement à la section d'investissement (pour mémoire)</b>		<b>125 408.00</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>109 287.21</b>
	<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2013</b>		<b>135 877.90</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2013</b>		<b>135 877.90</b>
Affectation obligatoire		
*A l'apurement du déficit (report à nouveau-débiteur)		
Déficit résiduel à reporter		
<b>A la couverture du besoin de financement de la section d'invest compte 1068</b>		<b>125 553.96</b>
Solde disponible affecté comme suit :		
*Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
<b>*Affectation à l'excédent renorté (report à nouveau-créditeur-la 002)</b>		<b>10 323.94</b>
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2013</b>		
<b>Déficit résiduel à reporter – budget primitif</b>		

Adopté par :

15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### 4. Vote des taux d'imposition de l'année 2014

Monsieur le Maire donne lecture des bases d'imposition prévisionnelles notifiées pour 2014 ainsi que des taux appliqués en 2013.

Ces taux sont :

- Taxe d'habitation : 18.43 %
- Taxe foncière bâti : 24.53 %
- Taxe foncière non bâti : 83.19 %

Il propose à l'assemblée de maintenir les mêmes taux pour l'année 2014.

Les nouveaux taux pour 2014 sont :

- Taxe d'habitation : 18.43 %

- Taxe foncière bâti : 24.53 %
- Taxe foncière non bâti : 83.19 %

Adopté par :

15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **5. Budget Primitif 2014 :**

Le budget primitif présenté par Monsieur le Maire est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

<b>BUDGET PRIMITIF 2014</b>			
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
	759 200.03	759 200.03	0,00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
	297 580.00	297 580.00	0,00
<b>SOLDE D'EXECUTION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
	1 056 780.03	1 056 780.03	0,00

Adopté par :

15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTIONS

### **6. Affaires diverses :**

- Il est rappelé que le départ du défilé du 8 mai a lieu devant la Mairie à 11h30.

La séance est levée à 20h15

LE MAIRE,  
Henri PUJOL

